



RCS : LONS LE SAUNIER

Code greffe : 3902

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 80836

Numéro SIREN : 428 660 922

Nom ou dénomination : GESCOREC AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 06/12/2016 sous le numéro de dépôt A2016/002690

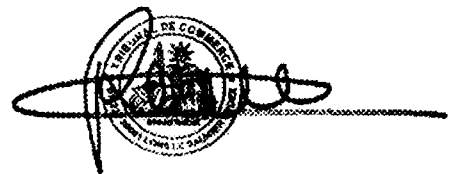
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
LONS LE SAUNIER



345040

Dénomination : GESCOREC AUDIT
Adresse : 39 rue Léon et Georges Bazinet 39300 Champagnole - FRANCE-
n° de gestion : 2005B80836
n° d'identification : 428 660 922
n° de dépôt : A2016/002690
Date du dépôt : 06/12/2016

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale du 15/11/2016



345040

GSCOREC AUDIT
Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 39, rue G. & L. Bazinet
39300 CHAMPAGNOLE
428 660 922 RCS LONS LE SAUNIER

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 NOVEMBRE 2016

L'an deux mil seize,
Le seize novembre,
A dix heures,

Les associés de la société GSCOREC AUDIT, société par actions simplifiée, capital de 8 000 €, divisé en 500 actions de 16 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

✚ Monsieur Xavier BADOR , propriétaire de	188 parts sociales
✚ Monsieur Christian PASTEUR , propriétaire de	187 parts sociales
✚ Société GSCOREC , propriétaire de	125 parts sociales
Représentée par Monsieur Xavier BADOR, Président	

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Xavier BADOR, Président.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 juin 2016,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport spécial du Président sur les conventions,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

.....

- Démission d'un cogérant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président et le rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

...

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame Charlotte VIOLOT de ses fonctions de Directeur Général à compter de ce jour et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés.

Mr Xavier BADOR

Mr Christian PASTEUR

GSCOREC
Mr Xavier BADOR